



“ Les rapides de la Praille ”

Plan canicule

Si vous vivez seule, les membres du CCAS peuvent venir vous rendre visite. Pour ce faire, téléphonez en Mairie pour vous faire connaître.

Horaires nuisances sonores

Attention, les horaires ne sont pas toujours respectés. Des plaintes fusent en Mairie.

Petit rappel : Toute nuisance est strictement **Interdite les dimanches et jours fériés. Merci d'en tenir compte**

Lundi au vendredi :

- 8 heures 30 minutes à 12 heures 00
- 14 heures 30 à 19 heures 30

Samedi :

- 9 heures 00 à 12 heures
- 14 heures 00 à 19 heures 00

Benne à déchets verts

Attention aux incivilités. La caméra les visionne. Petit rappel, il est strictement interdit de déverser autre chose que des végétaux dans la benne. Par respect, c'est une collecte collective. Veillez au bon fonctionnement de celle-ci. Pensez aux autres usagers qui passent derrière vous. Les arbres entiers ne sont pas acceptés.

Fleurissement du village

Pour compléter le fleurissement naturel, des décorations fabriqués par nos employés techniques et Monsieur Robert DEMOULIN de la commission fleurissement et peints par les enfants de l'ALSH vont être déposées dans nos bacs à fleurs. Merci à eux.

Décoration du village

Nos jeunes vont vous offrir une réflexion sensorielle sur certains lieux de notre village : cimetière, école, mairie... Surprise !!

cimetière

Notre cimetière va connaître en automne des allées végétalisées, d'entretien plus facile. Pour rappel, l'entretien des espaces laissés vacants (entre les tombes) est à la charge des familles. Encore un peu de patience.

Haies

Avec u climat propice à la végétation, les haies envahissent les chemins et servitudes communales. De nombreuses plaintes arrivent en Mairie. Taillez vos haies, ne gênez pas le passage. Vous pouvez être responsable de dégâts et surtout, éventuellement recevoir la visite des gardes champêtres.

Nettoyage des berges de la « PRAILLE »

Il existe un arrêté qui stipule que l'entretien est à charge pour moitié des riverains.



VeZ'Book N° 58 – Juillet-Août 2019

“ Les rapides de la Praille ”

Commissions jeunes

Si vous êtes disponibles, nous décorerons et nettoierons notre village. Rendez-vous dans la cour de l'école le lundi 5 Août à 9h00. Un grand merci.

Feux

Nous vous rappelons que tout feu libre est interdit par arrêté du préfet de région. Merci de ne pas brûler les reliquats de foin, détritiques et autres matières sous peine de sanction.

Les Prailoux

Vos dossiers d'inscription pour le périscolaire doivent être déposés en mairie pour le 16 Août au plus tard. Vous pouvez les retirer en mairie ou sur le site de Vézelois. Merci d'avance.

Bonnes vacances à toutes et tous

Le Maire, Jean-Pierre CUENIN

Horaires d'ouverture de la mairie pour les mois De Juillet 2019 et Août 2019

Du 08 Juillet 2019 au 26 Juillet 2019

Les Lundis : De 11 h 00 à 15 h 00,
Les Mardis, Jeudis et Vendredis : De 14 h 00 à 17 h 00.

LA MAIRIE SERA FERMÉE LE VENDREDI 12 JUILLET 2019

Du 06 août 2019 au 31 Août 2019

Les Lundis : De 11 h 00 à 15h 00,
Les Mardis, Jeudis et Vendredis : De 14 h 00 à 17 h 00.

Fermé tous les samedis de juillet et Août

**La mairie sera fermée
Du 29 juillet 2019 jusqu'au Lundi 05 Août inclus**

En cas d'urgence uniquement merci de contacter
Monsieur Jean-Pierre CUENIN Maire de Vézelois au 06.84.50.19.67